



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale  
des Finances publiques d'Eure-et-Loir**

Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou

45 Rue Saint-Laurent - BP 30177  
28409 NOGENT-LE-ROTROU Cedex

Mél : [sgc.nogent-le-rotrou@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sgc.nogent-le-rotrou@dgfip.finances.gouv.fr)

Objet : Délégation de signature de la responsable du Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou

La comptable, responsable du Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Décide à compter du 04 janvier 2022 :

**Article 1er :**

Délégation de signature est donnée à M. Fahd BELKOUCH, Inspecteur des Finances publiques, désigné adjoint à la comptable chargée du Service de gestion comptable de Nogent-le-Rotrou, à l'effet de signer au nom et sous la responsabilité de la comptable soussignée,

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement,
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement,
- 3°) tous actes d'administration et de gestion du service.

En l'absence de la comptable et de M. Fahd BELKOUCH, la délégation susvisée est donnée à Mme Christelle MORICE et M. Franck HELIER, Contrôleurs des Finances publiques.

**Article 2 :**

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer:

- 1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;
- 2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement ;

Nom et prénom des agents	grade	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé	Observations
COSSE Hélène	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €	
HARDEL Corinne	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €	
MORICE Christelle	Contrôleuse des finances publiques	6 mois	3 000 €	
MORTH Nicolas	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €	
HELIER Franck	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €	
JEHAN Christophe	Contrôleur des finances publiques	6 mois	3 000 €	
RENOU Anabelle	Agent des finances publiques	6 mois	2 000 €	
JOUSSEAUME Christine	Agent des finances publiques	6 mois	1 000 €	
BOURGOIN Priscillia	Agent des finances publiques	6 mois	1 000 €	
ARRONDEAU Julie	Agent des finances publiques	6 mois	1 000 €	
CHAPOULIE Emmanuelle	Agent contractuel	6 mois	1 000 €	
METAUX Isabelle	Agent contractuel	6 mois	1 000 €	
JOSEPH Béatrice	Agent contractuel	6 mois	1 000 €	

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à Mmes Hélène COSSE, Anabelle RENOUE, Emmanuelle CHAPOULIE et Priscillia BOURGOIN à l'effet de signer les déclarations de recettes afférentes aux opérations de caisse.

**Article 4 :**

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés précédents et sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Eure-et-Loir.

A Nogent-le-Rotrou, le 04/01/2022

La comptable publique,  
Responsable du service de gestion comptable de  
Nogent-le-Rotrou

Isabelle PETRONI  
Inspectrice divisionnaire